

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

UFI: YWR9-T0VJ-W00Y-JHCT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| E-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3; H331

Acute Tox. 4; H302

Eye Dam. 1; H318

Muta. 1B; H340

Carc. 1B; H350

Repr. 1B; H360FD

STOT RE 1; H372

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

cadmium sulfate octahydrate

sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 2 de 14

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

| | |
|--------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P201 | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 3 de 14

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|--|--------------|------------------|------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 7446-20-0 | sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate) | | | 5 - < 10 % |
| | 231-793-3 | 030-006-00-9 | 01-2119474684-27 | |
| | Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H318 H400 H410 | | | |
| 7790-84-3 | cadmium sulfate octahydrate | | | 5 - < 10 % |
| | 233-331-6 | 048-009-00-9 | 01-2119487964-18 | |
| | Carc. 1B, Muta. 1B, Repr. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H340 H360FD H330 H301 H372 H400 H410 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|--|---|------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 7446-20-0 | 231-793-3 | sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate) | 5 - < 10 % |
| | dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 926 mg/kg | | |
| 7790-84-3 | 233-331-6 | cadmium sulfate octahydrate | 5 - < 10 % |
| | par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 100 mg/kg Carc. 1B; H350: >= 0,01 - 100 STOT RE 1; H372: >= 7 - 100 STOT RE 2; H373: >= 0,1 - < 7 | | |

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: sulfate de cadmium

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fièvre

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 4 de 14

Troubles gastro-intestinaux
Vomissement
Collapsus circulatoire
Maux de tête
Spasmes

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
fumée toxique d'oxyde de métaux
Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 5 de 14

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation., Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|-----------|---|-------------------|------------|------------------------|
| 7446-20-0 | sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate) | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systemique | 1 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systemique | 8,3 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systemique | 1,25 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systemique | 8,3 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systemique | 0,83 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|-----------|---|-------------|
| 7446-20-0 | sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate) | |
| | Milieu environnemental | |
| | Eau douce | 0,0206 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0061 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 117,8 mg/kg |
| | Sédiment marin | 56,5 mg/kg |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 0,1 mg/l |
| | Sol | 35,6 mg/kg |

Conseils supplémentaires

TRGS 910 Überschreitungsfaktor: Spitzenbegrenzungswert 8 Art der Exposition: Alveolengängige Fraktion
Toleranzkonzentration 1ug/m3 (4 x 10-3): Art der Exposition: Einatembare fraktion
Akzeptanzkonzentration 0,16ug/m3 (4 x 10-4): Art der Exposition: Alveolengängige Fraktion
TRGS 905 Krebserzeugend: Kategorie 2

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains
Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau
Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 7 de 14

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | sans odeur |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | 5,1 |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Soluble dans: Eau |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| Aucune donnée disponible | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 1,1293 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 8 de 14

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

0

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 9 de 14

ETAmél calculé

ATE (orale) 966,3 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 5,350 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,5350 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|---|--------------------|--------|--------------------------------------|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 7446-20-0 | sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate) | | | | |
| | orale | DL50 ca. 926 mg/kg | Souris | Vet Hum Toxicol 30(3):224-228 (1988) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 > 2000 mg/kg | Rat | Study report (1999) | OECD Guideline 402 |
| 7790-84-3 | cadmium sulfate octahydrate | | | | |
| | orale | ATE 100 mg/kg | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 0,5 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 0,05 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut induire des anomalies génétiques. (cadmium sulfate octahydrate)

Peut provoquer le cancer. (cadmium sulfate octahydrate)

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (cadmium sulfate octahydrate)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (cadmium sulfate octahydrate)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

Autres informations

Oedème pulmonaire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 10 de 14

Information supplémentaire

Fièvre
Troubles gastro-intestinaux
Vomissement
Collapsus circulatoire
Maux de tête
Spasmes

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

| N° CAS | Substance | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
|-----------|---|----------------|-----------|--------|---|--|
| 7446-20-0 | Toxicité aquatique | Dose | | | | |
| | sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate) | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 0,315 | 96 h | Thymallus arcticus | Ecotoxicology and environmental safety 2 other: American Society for testing matr |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 1,22 | 48 h | Daphnia magna | Publication (1995) other: US EPA/600/4-85/01 3: methods for |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 0,44 | 72 d | Oncorhynchus mykiss | Trans. Am. Fish. Soc. 111, 70-77 (1982) lab -designed dose response test with sm |
| | Toxicité pour les algues | NOEC mg/l | 0,313 | 5 d | Ulva pertusa, Green macroalga, Ulvaceae | Aquatic Toxicology 75:202-212 (2005) 5-d sporulation-inhibition test with mar |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l | 0,05 | 4 d | Ceriodaphnia dubia | Environ. Toxicol. Chem. 10, 47-55 (1991) other: USEPA chronic survival and reprod |
| | Toxicité bactérielle aiguë | (CE50 mg/l) | 5,2 | 3 h | activated sludge of a predominantly domestic sewage | Water research volume 17, nr10, 1363-136 OECD Guideline 209 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|-----------|---|-------|-------------|----------------------|
| 7446-20-0 | sulfate de zinc (mono-, hexa- et hepta hydrate) | 96,05 | Danio rerio | Chemosphere 128:125- |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3
H₂O/l pour**

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 11 de 14

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
Pas de données disponibles pour le mélange.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Évacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Déchets nécessitant une attention particulière.

L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3287 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (cadmium sulfate octahydrate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Code de classement: | T4 |
| Dispositions spéciales: | 274 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 60 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3287 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (cadmium sulfate octahydrate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Code de classement: | T4 |
| Dispositions spéciales: | 274 802 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 12 de 14

| | |
|--|---|
| Quantité exceptée: | E1 |
| Transport maritime (IMDG) | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3287 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (cadmium sulfate octahydrate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Dispositions spéciales: | 223, 274 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L |
| Quantité exceptée: | E1 |
| EmS: | F-A, S-A |
| Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3287 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (cadmium sulfate octahydrate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 6.1 |
| Dispositions spéciales: | A3 A4 A137 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 2 L |
| Passenger LQ: | Y642 |
| Quantité exceptée: | E1 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 655 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 60 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 663 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 220 L |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | |
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui |
| Matières dangereuses: | cadmium sulfate octahydrate |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 23, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: E2

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 13 de 14

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,9.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales
 Carc: Cancérogénicité
 Repr: Toxicité pour la reproduction
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Acute Tox. 3; H331 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 4; H302 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| Muta. 1B; H340 | Méthode de calcul |
| Carc. 1B; H350 | Méthode de calcul |
| Repr. 1B; H360FD | Méthode de calcul |
| STOT RE 1; H372 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H331 Toxique par inhalation.
 H340 Peut induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Zinc (sulfate de)-sulfate de cadmium en solution 100 g ZnSO₄ * 7 H₂O + 100 g CdSO₄ * 8/3 H₂O/l pour

Date de révision: 29.08.2023

Code du produit: 03528

Page 14 de 14

fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)